

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Procurations : 6

Votants : 19

PRESENTS

L'an deux mille seize, le deux février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre – MM. BANULS Cédric – BOCHEREAU Jean-Marie – Mme CAPOUL Sabine – M. DARAN Jacques – Mmes DUTREICH Nicole – GOUNOT Cécile – MM. GRANIER Frédéric – LIGONNIERE Vincent – Mme MENDONÇA Anny – M. PELLETIER Alain – Mmes SCHOCRON Françoise – SENTENAC Danielle

ABSENTS EXCUSES

Mme AMIEL France ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole
M. BOST Romain ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme SCHOCRON Françoise
M. Philippe FAUR ayant donné procuration à M. GRANIER Frédéric
Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à M. BANULS Cédric
Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny

ABSENT NON EXCUSE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. Vincent LIGONNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 JANVIER 2016

M. le Maire demande si un membre de l'assemblée souhaite soulever une observation sur la rédaction du compte rendu de la séance du 5 janvier 2016. Aucune remarque n'étant faite, il propose de l'approuver.

<p>Le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2016 est adopté à l'unanimité. 1 abstention : M. BOCHEREAU (absent le 5/01/2016)</p>
--

2016-14 : PRINCIPE DU DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE 51

M le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été saisi d'un courrier de M. André Vignolo au sujet de la barrière que ce dernier a implanté de manière irrégulière sur la voie communale 51.

M. Vignolo ne conteste pas le caractère illégal de son acte mais souhaite régulariser la situation par un éventuel rachat de cette voie communale.

M. le Maire rappelle que cette voie mène au domicile de M. Vignolo ainsi qu'à deux chemins ruraux, l'un rejoignant, plus loin, le Pouy-de-Touges, l'autre Castelnau-Picampeau.

Cette voie est classée dans le domaine public routier et la réglementation prévoit qu'avant une éventuelle aliénation il est nécessaire de procéder à un déclassement de cette voie, attribution du conseil municipal.

M. le Maire demande au conseil municipal son sentiment sur le principe du déclassement de la voie communale 51.

Mme SCHOCRON s'interroge sur l'intérêt de déclasser ce chemin en chemin rural.

M. le Maire lui répond que ce déclassement permet de vendre le chemin car ainsi il ne fait plus partie du domaine public routier de la commune. Le domaine public est inaliénable.

M. GRANIER précise que le VC 51 donne sur le VC 52. Il serait dommage de fermer l'espace public à cet endroit, il y a une continuité de voie, ce n'est pas réellement un cul de sac.

M. BOCHEREAU rappelle que la commune dispose de 69 kms de voirie. C'est un patrimoine important ainsi qu'un héritage à préserver. Toutefois, il reconnaît qu'il peut, parfois, être utile de déclasser le domaine public, comme cela a été fait place du Paty, récemment. L'étude doit se faire au cas par cas. Il précise enfin qu'un chemin rural peut être barré par un portail comme cela se pratique en montagne. Ce type de portail doit cependant pouvoir s'ouvrir.

M. le Maire propose au conseil municipal de refuser le principe du déclassement de la voie communale 51.

DOSSIER ADOPTE PAR 13 VOIX 1 CONTRE : M. BOCHEREAU 5 ABSTENTIONS : MMES CAPOUL - SCHOCRON - SENTENAC ET M. DARAN

2016-15 : INSTALLATION DE MOBILIER AU JARDIN DU PICON ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire annonce à l'assemblée que la demande de subvention déposée en 2015 pour le jardin du Picon a été instruite par le cabinet du sénateur, M. Raynal. Ce dernier nous demande de modifier la délibération initiale et d'adresser la nouvelle délibération au Ministère de l'Intérieur car c'est ce ministère qui gère les crédits de réserve parlementaire. Il nous demande aussi de préciser le plan de financement ainsi que le calendrier de l'opération.

M. le Maire propose donc de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur pour l'installation de mobilier au jardin du Picon.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016- 16 : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A L'ASSOCIATION « LE FOUSSERET TENNIS »

M. le Maire indique au conseil que l'association « LE FOUSSERET TENNIS » a fait intervenir - avec son accord - un prestataire de service afin de transporter une construction modulaire jusqu'aux abords des terrains de tennis. La facture de la société TR EXPRESS de Plaisance du Touch, correspondant à cette dépense a été réglée par le président l'association, M. Jean-Claude DUTEICH pour un montant de 441.60 €.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la prise en charge par le budget municipal de cette facture.

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR 2 CONSEILLERS NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : MME DUTREICH - M. LIGONNIERE (membres du club)
--

2016- 17 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2015

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée début janvier 2016, auprès de plusieurs entreprises pour les travaux de signalisation et de marquage au sol, dans le cadre de la révision du plan de circulation du centre bourg. Cette opération, préparée en liaison avec le cabinet Axe Ingénierie de M. Frayssines, s'inscrit dans le cadre du programme « Amendes de Police 2015 » et a pour objectif de revoir le sens de circulation de certaines rues, de reprendre des panneaux de signalisation ainsi que le marquage au sol des places de stationnement. Les travaux devraient débuter fin mars 2016.

M. le Maire indique que 4 entreprises ont déposé une offre. Il présente le rapport d'analyse des offres réalisé par M. Frayssines.

LACROIX SIGNALISATION	17 849.46 € HT
SIGNAUX GIROD CHELLE	21 727.39 € HT
SAS MOZERR SIGNAL	15 524.00 € HT
SIGNATURE	16 792.85 € HT

M. le Maire propose de retenir, dans le cadre du programme « Amendes de police 2015 », l'offre de la société MOZERR SIGNAL pour un montant de 15 524.00 € HT.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-18 : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE POUR LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réserve communale de sécurité civile a été créée en conseil municipal le 06/10/2015 par délibération n° 2015-94. A cette occasion, il avait été décidé, de même, de constituer un comité pour la réserve communale de sécurité civile. Il s'agit désormais d'en désigner les membres pour que la réserve communale soit opérationnelle au 01/01/2017.

M. le Maire interroge les élus sur leur souhait de participer à ce comité et propose de désigner les conseillers municipaux volontaires.

Des conseillers municipaux se portent candidat :

- M. Cédric BANULS
- M. Jean-Marie BOCHEREAU
- M. Jacques DARAN
- Mme Nicole DUTREICH
- M. Vincent LIGONNIERE
- Mme Anny MENDONÇA
- Mme Françoise SCHOCRON

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver la composition ainsi proposée du comité pour la réserve communale de sécurité civile.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-19 : REMPLACEMENT DU PORTAIL DU GARAGE DES ANCIENS ABATTOIRS

M. le Maire indique que le portail du garage des anciens abattoirs a été détruit par un accident de la circulation, début janvier, et nécessite un remplacement. M. le Maire indique qu'il serait souhaitable, pour des questions de sécurité, de le remplacer par un volet roulant ne s'ouvrant pas sur la voie. Deux devis ont été transmis, l'un en bois, l'autre en monobloc alu, par M. Maurice Couzinet, du même montant, à savoir 2 676.00 € HT.

La société DUFFAUT a aussi fait parvenir en mairie un devis pour un volet roulant en acier galvanisé, à peindre, d'un montant de 2 340.00 € HT.

M. le Maire précise que les anciens abattoirs sont dans le périmètre de protection des ABF.

Mme SENTENAC comprend le souhait d'un volet roulant pour sécuriser l'accès au garage mais regrette le choix d'un volet métallique, très inesthétique, surtout à cet endroit de fort passage.

Selon elle, il faudrait consulter les ABF, au moins par téléphone, pour leur présenter le problème.

M. BOCHEREAU pense que la mairie se doit de montrer l'exemple et de respecter le périmètre de protection des ABF. Si le portail peut être peint, le service des ABF pourra nous conseiller une teinte.

**FREDERIC GRANIER QUITTE LA SALLE DEFINITIVEMENT -
LE QUORUM RESTE ATTEINT**

A l'issue du débat, M. le Maire propose à l'assemblée :

- de consulter le service des architectes des bâtiments de France pour obtenir un accord de principe sur l'installation d'un volet roulant métallique.
- de solliciter des ABF un conseil sur la couleur susceptible d'être appliquée sur ce dernier.
- de choisir le devis, d'un montant de 2 340.00 € HT, de l'entreprise DUFFAUT, mieux disante.

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR

2016- 20 : AVENANTS A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU GRETA MIDI-PYRENEES SUD

M. le Maire rappelle que la mairie loue au GRETA les locaux de l'ancienne mairie, de la salle du Picon et de l'ancien collège, depuis plusieurs années. Le GRETA ayant changé de nom, il sollicite l'approbation d'un avenant aux deux conventions, SARAPP et assistants maternels, en raison du changement de sa dénomination.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ces deux avenants.

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR

2016-21 : PASSAGE DE LA GRAND RUE A SENS UNIQUE

M. le Maire annonce qu'une réunion a été organisée, le mercredi 27 janvier 2016, à destination des commerçants, artisans et professions libérales du village, afin de leur présenter le projet de révision du plan de circulation du centre bourg. Il rappelle que l'objectif de ce projet est de fluidifier et sécuriser les déplacements ainsi que de faciliter le stationnement. Toutefois, en raison de remarques émanant des commerçants, M. le Maire souhaite savoir si le conseil municipal approuve le passage de la grand rue à sens unique ou non. Il précise qu'il a évoqué la question avec Mme AMIEL et qu'elle propose de mettre en place un dispositif temporaire.

Mme CAPOUL était présente à la réunion avec les commerçants et note que nombre d'entre eux constatent que les clients veulent se garer au plus près des commerces. Les gens ne veulent pas marcher plus de quelques mètres.

M. BOCHEREAU précise qu'il est important de montrer que la municipalité écoute les administrés et les commerçants. Rien n'est ficelé à l'avance, comme il se dit parfois.

Toutefois, il faut trouver une solution à la circulation et au stationnement en centre-ville, insatisfaisant en l'état.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le passage à sens unique de la grand rue pour une durée de 6 mois, à compter de la mise en place des panneaux. Un bilan sera réalisé à l'issue de cette période afin de décider du maintien ou non du sens unique dans la grand rue.

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR

2016-22 : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire précise que lors du dernier conseil municipal, une erreur sur l'intitulé et sur le contenu de la délibération d'approbation du PLU a été repérée par l'Agence Technique Départementale qui nous accompagne sur ce dossier. En effet, il était noté arrêt définitif du PLU et non approbation du PLU et la synthèse des avis des personnes publiques associées n'était pas développée dans le corps du texte de la délibération.

Afin de sécuriser la délibération, M. le Maire propose, sur les conseils de l'ATD, de prendre une nouvelle délibération.

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

Grande salle du Picon : M. le Maire annonce que les travaux de la grande salle du Picon débutent le lundi 7 mars 2016 par le remplacement du plancher. L'isolation des menuiseries et la pompe à chaleur devraient être livrées pour le mois d'avril.

Carrefour Contact : M. le Maire indique que le SPAR va prochainement être remplacé par un Carrefour Contact.

City stade : Une consultation réalisée par M. Cédric Bañuls a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs pour l'implantation du futur terrain multisports, sous les terrains de tennis. Le choix des entreprises sera décidé lors du conseil municipal du mois de mars.

Infos personnels : M. le Maire annonce que les contrats de M. Serge CRESPO et de M. Emmanuel TIESI, contractuels au service technique qui donnent toute satisfaction, vont être prochainement renouvelés.

Médaille de la ville : M. le Maire propose de créer un comité pour l'attribution de la médaille de la ville. Il indique qu'il mettra ce point à l'ordre du jour du prochain conseil et demande aux élus de réfléchir s'ils souhaitent faire partie de ce comité.

Budget primitif 2016 : M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il compte organiser 3 réunions préparatoires au budget primitif 2016.

- une réunion 8 mars 2016 pour étudier le compte administratif 2015.
 - une réunion 22 mars 2016 pour les programmes d'investissement.
 - une réunion 7 avril 2016 pour la section de fonctionnement et les subventions aux associations.
- Les convocations seront transmises par mail.

Médiathèque : M. le Maire fait part au conseil municipal du souhait d'Angélique DROCOURT d'installer à l'entrée de la médiathèque, une boîte aux lettres destinée au retour de documents. Il précise que cet achat est prévu sur le budget 2016.

Ordinateur : M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande, réitérée, par Mme AMIEL de remplacement de son ordinateur, en fin de vie. Plusieurs devis ont été reçus en mairie. Le conseil municipal se prononce pour le matériel proposé par la société AIRRIA, moins disante, pour un montant de 874.90 € HT.

Voies communales : M. DARAN souhaite revenir sur la perte de bande de roulement de certaines voies communales du fait notamment du passage du camion poubelles ou des bus sur le bas-côté des voies. C'est par exemple le cas à Vignolles, comme le souligne Mme SENTENAC.

Certains chemins ont été refaits récemment mais sont à nouveau en mauvais état. M. le Maire reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante et il fera remonter ces problèmes dans le cadre du suivi du pool routier.

La séance est levée à 22 heures 00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME DUTREICH
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE PROC A M. LIGONNIERE
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME SCHOCRON
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE PROC A M. GRANIER
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE PROC A M. BAÑULS
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	